FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)
9 octobre 2025

Un rapport sur LigerIA non présenté en réunion préparatoire, ne répondant à aucun élément concernant les impacts pour les agents et hors des délais du règlement de l'instance a été introduit de force par l'employeur. Le seul but étant d'avoir un visa pour la présentation en session du Conseil Régional du 16/10/2025. L'ensemble des représentants du personnel ont voté contre. L'ordre prévisionnel des rapports a également été modifié.

1. RAPPORT POUR AVIS *présenté en 6ème*

Délibération pour le recours à un expert certifié (portée par CGT FO CFDT)

Aujourd'hui, nous devons agir face à une **crise des risques psychosociaux** dans notre collectivité. Les rapports montrent une **détérioration grave**, liée aux réorganisations, aux suppressions de postes et à un manque de reconnaissance.
Des réponses adressées par 450 agents, il ressort des constats alarmants.
A titre d'exemples :

- Surcharge de travail : 1 agent sur 2 juge la charge irréaliste.
- Perte de sens : 41% ne trouvent plus de sens à leur mission.
- Santé en danger : Burn-outs, troubles du sommeil, anxiété.
- Instabilité permanente des organisations du travail depuis presque un an

Pourquoi une expertise externe ?
Ce n'est pas pour passer outre ou une forme de défiance du travail réalisé par l'unité santé sécurité au travail mais pour sérier les risques, émettre des préconisations d'actions et préserver la santé du personnel.
C'est un droit prévu par le Code général de la fonction publique : la F3SCT du CST peut avoir recours à un expert certifié en présence de risques graves, révélés ou potentiels, affectant la santé physique ou mentale des agents.
L'avis de la F3SCT est sollicité pour une délibération engageant à

1. Valider le recours à un expert pour une mission sur un trimestre.
2. Organiser une réunion rapidement pour choisir l'expert et définir les modalités.
3. Associer les élus et experts désignés par les représentants du personnel tout au long du processus.

La situation est urgente. Agissons ensemble pour protéger la santé des agents et espérer restaurer la confiance
Vote pour de tous les représentants du personnel. Collège employeur contre.
C'est désormais l'inspecteur santé sécurité au travail qui va faire un rapport pour confirmer le bien fondé de la demande.

2. RAPPORT (Pour information) SUIVI DES REGISTRES DE DANGER GRAVE ET IMMINENT ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL *présenté en 1er*

La CGT salue le travail réalisé.
L'information des membres de la F3SCT au fil de l'eau doit être revue et précisée, comme déjà demandé.
Traité ne veut pas dire réglé mais en cours.
Exemple A Milliat éclairage extérieur réglé mais à nouveau défaillant, Nantes Terre Atlantique tables en cours depuis 6 ans.
Pour la CGT, le statut de la fiche devra être contrôlé tous les 3 ans par la Région comme cela a été évoqué en mars dernier.

Exemples de récurrences par lycée

- Alice MILLIAT lycée neuf : Problèmes de température, humidité, éclairage, et alarmes.
- RAPHAEL ELIZE : Tensions entre agents, problèmes de chauffage, et conflits.
- Nantes Terre Atlantique : Problèmes de matériel, TMS, et conditions de travail.
- Grand Air la Baule : Problèmes de température, sécurité, et vétusté des locaux.
- DT2E (Campus Reflets) : Souffrance au travail, températures, réorganisation, et stress.

Exemples de récurrences de sujets

- Les problèmes de sécurité, vétusté des matériels et température (chaleur/froid) et de qualité de l'air sont les plus fréquents.
- Les tensions entre agents, RPS et les conflits hiérarchiques sont également récurrents.
- Un sujet demeure : la conformité des vestiaires.

La CGT demande une réunion de travail F3SCT sur accidents et enquêtes pour les actions réalisées et les préconisations pour le lycée Clémenceau Chantonnay. Une information hors F3SCT ne peut pas suffire.

La CGT demande qu'une analyse des fiches des registres, des visites et enquêtes soit faite avec les élus F3SCT afin éventuellement de compléter ou préciser le plan d'actions et construire un rapport pour avis sur les mesures à prendre conformément aux prérogatives de la formation spécialisée.

Le problème d'accès aux registres santé sécurité au travail demeure. Dans certains établissements il est dans le bureau du gestionnaire, dans les services ce n'est pas connu. Ce qui est dissuasif. Par ailleurs des fiches ne semble pas transmises à la Région par l'établissement en cas d'absence de l'assistant de prévention.

3. RAPPORT (Pour information) POINT D'ETAPE : USURE PROFESSIONNELLE *présenté en 2ème*

Pour la CGT, la démarche répond à un réel besoin.

A. Concernant les bonnes pratiques organisationnelles et techniques :

Manque la fiche qui a fait polémique sur l'association des enseignants et qui a fait l'objet d'un article à Monteruil Bellay. Qu'elle en est la suite ? Abandon ?
Proposition de la CGT tester des annonces à la sonnerie des intercours ou fin de journée « merci d'éteindre ranger monter les chaises et fermer fenêtres volets »

B. Concernant les mesures de portage associées :

La CGT souhaite revenir sur ce qui était initialement rédigé : "Intégrer dans les entretiens professionnels et dans les critères de CIA des objectifs de prévention : la DAML est sensibilisée sur ce sujet, le déploiement pourra être discuté lors de la mise en place du CIA." depuis août 2024 le sujet du CIA n'était plus apparu explicitement. La CGT réitère son refus catégorique du CIA tant que le Régime Indemnitaire Fonction n'aura pas été révisé pour toutes les fonctions.

C. Concernant la retraite progressive :

La CGT reste prudente sur le bénéfice financier final pour l'agent.
Une nouvelle disposition permet de l'envisager dès 60 ans. Mais en subordonnant la retraite progressive à la décision de l'employeur pour les agents, le gouvernement transforme un droit potentiel en faveur aléatoire, créant une rupture d'égalité entre agents. Il est à noter qu'aucun financement supplémentaire n'est prévu pour financer cette mesure. Cela reposera entièrement sur la CNRACL alors que celle-ci doit faire face à un déficit important en partie imputable à des ponctions passées au profit du régime général jamais redonnées et au recours croissant aux contractuels ! Le gouvernement, sur ce sujet comme sur tant d'autres, n'a ouvert ni concertation ni négociation avec les organisations syndicales.

D. Concernant le congé de transition professionnel :

Le bilan ne peut être réalisé étant donné l'adoption en décembre 2024.
La CGT reste en attente d'une réelle politique à destination des agents victimes de l'usure professionnelle : absentéisme, temps partiel pour tenir, non reclassement, mise en retraite pour invalidité, disponibilité pour raison de santé …
La CGT réitère sa demande d'usage du CET en lycée sur temps scolaire. ***[la DRH nous informe que cela sera abordé à une prochaine réunion de concertation]***
Conseil en évolution professionnelle la CGT se demande si cela s'entend au sens de l'arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail. En effet l'usage de ce terme renvoi à une norme bien précise. Arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail.
Travailler plus de 1593h en cycle annuel est-il une solution pour lutter contre l'usure professionnelle ?
La CGT exige le nombre d'emploi du temps 2025-26 dont le total d'heures à effectuer après ajustement souvent pour des arrêts médicaux est supérieur à 1593h. Merci de confirmer ce jour que ces éléments seront fournis rapidement. ***[la DRH nous dit que cela est trop technique pour être abordé en F3SCT]***

La CGT préconise la semaine sur 4 jours 32h et maintien du salaire.

4. VISITES D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (pour information) *présenté en 3ème*

La CGT salue le travail important et précieux.
La CGT souhaite que la Région :
- déploie une réelle ambition pour Former les agents à la prévention des risques psychosociaux et aux premiers secours en santé mentale.
- rappelle la mise à disposition du registre SST dans des lieux accessibles à tous et idéalement 2 endroits mais surtout pas dans le bureau du SG uniquement
- vêtements de travail récurrence des remarques sur leur absence
- agents des services rappel sur vêtement de travail et EPI catalogue + modalités de commande
- accès à tous les agents au DTA
- bureaux insalubres ou exigus
- surfaces non conformes au préconisations INRS
- Equiper tous les agents dont les activités le justient de double-écrans.
- arrêt des WC non sexués, mise en place des récipients nécessaires et 1 laves mains dans WC par bloc
- DU pas de dimension RPS ni mise à jour en cas d'évolution : suppressions de postes, locaux en flexoffice …

Evron cité scolaire
Beaucoup de points que l'on retrouve dans de nombreux établissements sexisme, la restauration qui se repose sur les autres agents, entretien du matériel et mise en sécurité des agents, pannes récurrentes … cela devrait faire écho quand la CGT l'évoque en CST sur la Polyvalence à géométrie variable mais également sur la gestion par les secrétaires généraux des moyens et matériels alloués et leur maintenance.
La CGT demande que de nouvelles mesures radon soient effectuées dans tous les établissements où des travaux ont été réalisés (demande de liste des travaux effectués ou à venir sur la problématique Radon)
Aizenay le bret
Urgence à régler la situation en faisant pression sur le rectorat
Saumur Sadi Carnot
Rappel aux autorités fonctionnelles et encadrants des éléments à produire pour la visite ISST.
DAPA
Rappel 4 suppressions de postes et territorialisation Maison de Région
Exemple équipement des gestionnaires de double écran appuyée par la CGT forte demande y compris en flexi bureau
DCSA
Rappel migration vers Reflets puis coupes budgétaires et suppression de 16 postes
Mal être à tous les niveaux hiérarchiques
Deux signalements de mal être au travail ont été reçus en 2024 via la messagerie alerte éthique. Ces signalements ont fait l'objet d'entretiens exploratoires puis d'échanges entre l'inspection générale et la DGA Défi jeunesse. Un plan d'actions d'améliorations des conditions de travail avait alors été établi, mais s'est vu stoppé dans sa mise en œuvre du fait du nouveau contexte régional décrit précédemment. Les situations visées semblent de nouveau se dégrader, que ce soit de la perception des agents que de celles de la Direction. Éléments de mai 2025.

5. RAPPORT (Pour avis) Réhabilitation des ateliers du lycée Aristide Briand à Saint Nazaire *présenté en 9ème*

Pas de remarque, les agents confirment la prise en compte de leurs remarques.
La CGT rappelle la nécessité d'activer les prestations déménagements et nettoyage pour limiter la sollicitation des agents régionaux du lycée.
Vote CGT Pour

6. RAPPORT (Pour information) RETOUR EXPERIENCE REFLETS DE LOIRE *présenté en 6ème*

Réunion stratégie immobilière du campus a eu lieu ce mardi
A quand la prise en compte du flexi bureau dans les documents uniques ?
Remarques ISST de mai 2025 sur DCSA à prendre en compte.
Rien sur les WC pourtant des retours de la part des agents
La CGT constate que pour les tâches pour lesquelles l'impact est négatif il n'y a pas de solutions exceptées renvoyer à l'agent de mieux s'organiser entre présentiel et télétravail
Cet aménagement est bien que pour les réunions et les lieux de convivialité.
La Direction Transports arrive à Reflet annonce en F3SCT sans avis ! Pourtant mardi lors de la réunion stratégie immobilière de nombreux éléments ont fait l'objet de questions. Cette direction a une activité téléphonique et de travail sur PC qui doit être prise en compte sur les différents aspects : ergonomie de postes de travail, matériels adaptés comme les doubles écrans (valable pour tous les agents du campus), confort sonore, thermique et lumineux. La dimension accueil du public, le besoin de confidentialité doivent être pris en compte et les règles de vie sur les espaces de vie sur les espaces ne suffiront pas !

Le pré requis au passage au flexibureau est le maintien du régime de télétravail pendant plusieurs années.

7. RAPPORT (Pour avis) TRAVAUX MDR 85 *présenté en 7ème*

Flexi bureau cf. rapports précédents, visite F3SCT DCOM visites ISST …

Coûts estimés de l'acquisition, des travaux et estimation de la revente ?
Respect des préconisations de surface de bureau par agent ?
Equipements mobilier quelle gamme ? Comme à Reflets de Loire ou autre ? La CGT attire votre attention sur l'égalité de traitement des agents en cas de passage au flexi bureau.
2 écrans pour les gestionnaires et agents de la DPI qui lisent des plans par exemple ?
Quelle configuration des sanitaires cf recommandations ISST en référence au code du travail
La CGT a demandé des informations sur la Maison de Région 53 dont le 1er étage a été endommagé par un incendie.

Vote CGT Abstention

8. RAPPORT (Pour avis) Présentation du Plan Laveries *présenté en 4ème*

Pas de remarque sur le matériel et le plan de renouvellement. Sujet capital dans la lutte contre l'usure professionnelle.
Prise en compte des grilles au sol mais attention la CGT préconise des grilles inox ou plus grand diamètre pour préserver le carrelage aux abords en cas de chute des sauteuses par exemple.
Rappel de la CGT des préconisations : un seul modèle de ramequin, des gastros adaptées et assiettes légères basés sur les recommandations de l'ISST
Prise en compte des conditions air et température cf les fiches registres SST
Pas de ventilation, absence d'extracteur ou VMC non adaptée ou en panne….
Rappeler aux responsables de restauration que c'est le responsable de l'entretien des laveries, du suivi et de la formation. Ce n'est parce que ce sont des AEP qui interviennent dans les laveries que les agents de restauration doivent se dispenser dans leurs activités quotidiennes et lors des permanences. Les secrétaires généraux doivent aussi mettre les moyens à disposition pour l'entretien régulier dans le cadre des contrats de maintenance.
L'installation « dans les murs » provoque parfois des tâches usantes nouvelles (ex Appert). Dans le Groupe Suivi Utilisateurs un équilibre doit être trouvé entre les AEP et les agents de restauration en fonction du temps passé dans les laveries.
Vote CGT Pour